

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 039-253900302-20260313-SIE\_2026\_0002-DE

**S<sup>2</sup>LO**

SÉANCE DU 13 / 03 / 2026

Date de la convention :  
09 / 03 / 2026

Date d'affichage :  
09 / 03 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 6
- Présents : 6
- Votants : 6

Votes :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les treize mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Syndical de la Mercantine, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Michel BLASER.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. Michel BLASER, M. Marcel RENAUD, Mme Catherine FORESTIER, M. Jean-Jacques FAGUET, Mme Christine JUHAN.

**ABSENT(S) AVEC POUVOIR :** M. Julien BUFFAUT à M. Michel BLASER

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** M. Romain VOLATIER, M. Pierre CHANFREMOY

**SECRETÀIRE DE SÉANCE :** M. Marcel RENAUD

**OBJET : BUDGET 2026 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la Présidence de Michel BLASER, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**CONSTATANT** que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	37 480.33
- Un excédent reporté de :	136 537.03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	174 017.36
- Un déficit d'investissement de :	27 392.92
- Un déficit des restes à réalisés de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	27 392.92

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	174 017.36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	27 392.92
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	146 624.44

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	27 392.92
---	-----------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président, Michel BLASER

